

Département du Lot
MAIRIE DE MONTVALENT
46600
Téléphone : 05 65 37 32 31

Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 27 mars 2025

- Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Agenda des dernières semaines

Travaux en cours :

- **Aménagement véranda parcelle AP 287**

- **Ciné belle étoile : choix date et films**

Présélection :

- Samba
- L'odyssée de pie
- La Vache
- Comme un prince
- Kina et Yuk
- Les Trois mousquetaires de d'Artagnan
- Les Gardiennes de la planète
- Un petit truc en plus

Date : à partir du 14 juillet au 30 août 2025

Semaine 29, 30 ou 31 en juillet

- **Adressage**

- **Compte financier unique 2024 (présentation)**

- **Budget 2025**

Délibérations

2025_005 : Approbation du compte financier unique 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°08.06.23.01 du 08 juin 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune de Montvalent ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Montvalent ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 voix pour

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Montvalent

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune de MONTVALENT

I/Contexte :

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. En effet la collectivité a fait le choix, par délibération, d'élaborer son budget 2024 avec la nomenclature comptable M57. Ce changement de nomenclature comptable permet de présenter au conseil municipal un compte financier unique.

Ce CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Il est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Durant cette année 2024, la municipalité axe ses dépenses sur de grandes priorités étant :

- La mise en location d'un logement dans le centre Bourg de la commune (permettant d'offrir du locatif à l'année dans un marché très tendu)
- La mise en service d'un espace associatif (favoriser les rencontres au sein de la population, les animations et activités des associations de la commune)
- L'entretien des routes et chemins communaux
- L'entretien des bâtiments communaux
- Les travaux sur la sécurité incendie du haut du Bourg
- La rénovation de mur de soutènement dans le Barry bas
- Des aménagements extérieurs pour soutenir la création d'un nouveau commerce
- La rénovation du chemin de la station d'épuration pour permettre la réhabilitation de celle-ci
- L'enfouissement réseau au lieu-dit Malbernat
- L'achat d'un terrain dans le centre Bourg pour la construction d'un parking
- L'aménagement d'une véranda sur une parcelle jouxtant un restaurant du centre Bourg pour soutenir le commerce local
- Le projet d'aménagement du point de vue du Malbernat (projet à implication citoyenne)

La mise en place de nouveau service à la population :

- Favoriser l'installation de commerces ambulants tels qu'une coiffeuse itinérante, un crêpier, un pizzaïolo.

L'exécution de ce budget 2024 permet la mise en location d'un nouveau logement pour la commune. Celui-ci va nous permettre la rentrée de nouvelles recettes de fonctionnement.

Cet espace associatif permet la création d'un nouveau lieu de rencontre et de convivialité pour les associations communales.

Ces deux lieux ont été créés en adéquation avec les nouvelles normes énergétiques permettant d'optimiser les dépenses auxquelles elles s'y rapportent.

Le conseil municipal, par ses réalisations, crée un parc locatif de qualité avec le soutien du département du Lot, de la région Occitanie, de la région Auvergne Rhône Alpes avec les fonds européens, de l'état avec la DETR.

Les travaux d'enfouissement réseau permettent d'améliorer la desserte en eau, électricité et télécommunication des usagers et améliorent l'aspect paysager du secteur impacté.

La création d'une véranda pour améliorer la terrasse du restaurant le Virage permettra d'améliorer un service donné à la population.

Le projet d'aménagement du point de vue du Malbernat permettra d'optimiser l'usage du lieu.

Le budget communal a été voté en avril 2024.

II/ Priorité du budget :

Les points essentiels du budget de fonctionnement ont été :

- **L'entretien des petits équipements et véhicules : tondo broyeur, débroussailleuse, tracteurs, véhicule communal.**
- **La participation au fonctionnement des écoles**
- **Le fleurissement de la commune en saison estivale**
- **L'entretien des routes et chemins communaux**
- **La location des illuminations de Noël auprès d'un prestataire externe pour bénéficier d'une offre plus qualitative des équipements**
- **La location du matériel informatique ordinateur secrétariat (maintenance et matériel)**
- **Frais de communication : site internet, publication gazette**
- **Attribution de compensation auprès de la communauté de communes**
- **La réalisation d'une inauguration des différents chantiers terminés : espace Brassac, nouveau logement**
- **La réalisation de rencontre citoyenne pour créer un projet à implication citoyen**

Les points essentiels du budget d'investissement ont été :

- **Création d'un logement et d'un espace associatif dans le centre Bourg de la commune,**
- **La rénovation de mur de soutènement**
- **La création d'un chemin de servitude à la station d'épuration**

- L'enfouissement des réseaux électricité et orange
- La défense incendie
- La création d'une véranda
- L'aménagement du point de vue du Malbernat

Ces quatre derniers éléments sont repris dans les restes à réaliser 2024 car ces travaux ont été reportés à l'année 2024 ou se poursuivent.

III/ Ressources et charges de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure.

Budget commune

Résultat cumulé :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	274 490,11	301 655,85
Section d'investissement	123 368,99	123 593,90
Total cumulé	397 859,10	425 249,75

En dépenses réelles de fonctionnement :

- Les charges à caractère général représentent 24,04%,
- Les charges de personnel représentent 35,14 %,
- Les autres charges de gestion courante représentent 23,85%. Il s'agit des subventions versées aux associations, les indemnités des élus, les charges de fonctionnement des écoles.
- Les atténuations de produit représentent 8.43% (versement à l'EPCI)
- Les charges financières : 1.29%

En recettes réelles de fonctionnement :

- Les impôts et taxes représentent 54,64%
- Les dotations et participations représentent 29,87% ;
- Les autres produits de gestion courante représentent 8.45%. Il s'agit des recettes issues des revenus des immeubles : salle polyvalente, loyers, occupation du domaine public.

En investissement :

- Le total des dépenses des opérations d'équipement sont égales à 102 579,30€.

Ces opérations d'équipement se composent entre autres :

- création d'un logement dans le centre Bourg (fin des travaux)
- création d'un espace associatif (fin des travaux et achat du mobilier)
- des aménagements extérieurs (terrasse commerce rue de la mairie)
- le chemin de la station d'épuration
- l'enfouissement des réseaux au lieu-dit Malbernat
- l'aménagement d'une véranda parcelle AP 297
- la sécurisation de la RD 840 (réfection du dos d'âne côté Martel)
- la signalisation

IV/ Montant du budget consolidé de la commune

Budget commune :

Charges de fonctionnement réelles = 251 057,97€

Produits de fonctionnement réels= 279 623,27 €

Ressources d'investissement budgétaires = 90 866,01€

Emplois d'investissement budgétaires= 111 134,99€

VI/ Capacité d'autofinancement brute (CAF brute) :

Produits de fonctionnements réels - Charges de fonctionnement réels= CAF Brute

CAF Brute = 279 623,27 – 251 057,97 = 28 565,30€

VI bis/ Capacité d'autofinancement nette (CAF nette) :

CAF nette = CAF brute-remboursement des dettes bancaires et assimilés

28 565,30 – 11 898,83 = 16 666,47 €

V/ Crédits d'investissement pluriannuels :

- Création d'une véranda parcelle AP 297
- Enfouissement réseau Malbernats
- Sécurité incendie
- Mur de soutènement Barry-Bas
- Aménagement du point de vue du Malbernats

VI/ Crédits reportés sur 2025 :

Les restes à réaliser pour l'année 2025 :

En dépenses :

- Sécurité incendie (25 424,86 €)
- Enfouissement réseau Malbernats (8 751,58€)
- Aménagement d'une véranda (89 855,52€)
- Aménagement du point de vue du Malbernats (17 100€)

Total : 141 132,36€

En recettes :

- Restauration Maison Blanc :
Fonds européens : 51 584,71€
- Rénovation mur de soutènement Barry Bas
Fonds de concours patrimoine CAUVALDOR : 6 000€

- Enfouissement réseaux :
Département (Fast) : 2 249,52€
CAUVALDOR (Fonds de concours) : 3 374,27€
- Aménagement véranda parcelle AP 287 :
DETR 2024 : 21 600€

Total : 84 808,50

VII/ Niveau d'endettement de la commune :

Trois emprunts en cours :

Rénovation gîte : 31 000€ emprunté sur 15 ans en 2010

Travaux église : 50 000€ emprunté sur 20 ans en 2016

Rénovation logement et aménagement d'un espace associatif 90 000€ sur 20 ans
2023

VIII/ Capacité de désendettement :

Annuité de l'exercice 2024 pour les deux emprunts :

Capital = 8 355,69€

Charges d'intérêt= 3 543,11€

IX/ Niveau des taux d'imposition :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,23

Taxe foncière bâti : 39.54

Taxe foncière non bâti : 117,82

Fait à Montvalent, le 27 mars 2025

Le Maire, Guilhem CLEDEL



2025_006 : Délibération sur le compte financier unique et sur l'affectation des résultats 2024.
Voir délibération (ci-jointe)

2025_007 : 2025 Subventions aux associations

Ajournée (reportée au conseil municipal du 10 avril 2025)

**LORS DU VOTE DE L'AFFECTATION
RESULTATS**

CFU 2024

**MONTVALENT
Délibération n°2025_006**

**DELIBERATION SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS**

Nb de membres en exercice	M		
Nb de membres présents	10	Contre	Pour
Nb de suffrages exprimés	10		
Votes			10
			Abstentions

Nb de membres en exercice	M		
Nb de membres présents	10	Contre	Pour
Nb de suffrages exprimés	10		
Votes			10
			Abstentions

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);
Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (D
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;
Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des contributions et produits afférents;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	2 291,42	0,00	12 838,89	0,00	15 130,31
Opérations exercice	274 490,11	299 364,43	123 368,99	110 755,01	397 859,10	410 119,44
TOTAUX	274 490,11	301 655,85	123 368,99	123 593,90	397 859,10	425 249,75
Résultat de clôture		27 165,74		224,91		27 390,65
		Restes à réaliser			56 323,86	0,00
		Besoin / excédent de financement total			-28 933,21	
		Pour mémoire : Virement à la section d'investissement				22 738,05

Date de transmission de l'acte: 31/03/202
Date de réception de l'AR: 31/03/2025

046-214602088-DE_006_2025-DE
AGEDI

M. Guilhem Ciedel, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

M. Guilhem Ciedel, Maire, se retire et ne prend pas part au vote. Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

27 165 74 au compte 1068 (recette d'investissement)

Signature

Cachet

LES : DUURKSAUE MONIQUE, WAILLEBLE Pascal, LORILLIERE Charles (2ème Adjoint au Maire), CLEDEL Guilhem (Maire), VAN HOOREBEKE Laetitia, BOUAT Christian, BOUDET Victor (3ème Adjoint au Maire), LANDES Fabien, TAUXES Nadia (1er Adjoint au Maire), TREILHOU Marie, MONTY Benjamin.

l'expédition conforme,

[Handwritten signatures in blue ink, including names like 'Dauvo', 'Spoues', and 'Cledele' with various scribbles.]

Acte rendu exécutoire
par envoi par départementalisation
en sous-préfecture le 31/03/2025.
Publié en Mairie de Bourdet
le 31/03/2025

de 27/03/2025
de Bourdet, Guilhem CLEDEL



de Jean-François de Bourdet,
Charles de Villiers

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de reception de l'AR: 31/03/2025